

ARRETE MUNICIPAL

n° 2024 - 01

**Réglementation de la circulation sur la route de Charvaz (VC 40) - entre les numéros 14 et 40
et sur l'entrée de l'impasse des Chênes**

Travaux d'élagage des d'arbres situés le long de la route de Charvaz

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de Charvaz (VC 40) – entre les numéros 14 et 40 – et sur l'entrée de l'impasse des Chênes durant les travaux d'élagage des arbres situés le long de la route de Charvaz afin d'assurer la sécurité des usagers de ces voies et du personnel de la commune et du Chantier Local d'Insertion;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Plusieurs jours durant la période du lundi 22 janvier au vendredi 02 février 2024 (entre 8 heures et 16 heures), la circulation sera PERTURBEE sur la route de Charvaz (VC 40) – entre les numéros 14 et 40 – et sur l'entrée de l'impasse des Chênes, durant les travaux d'élagage des arbres situés le long de la route de Charvaz.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par la commune de SALES et le Chantier Local d'Insertion, chargés des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Anthony AVRILLON, employé communal – anthony.avrillon@mairie-sales.fr

SALES, le 10 janvier 2024

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,
Responsable Voirie – Travaux Extérieurs



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr

18 JAN. 2024

Publié sur le site internet de SALES le

